

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DU 17 FÉVRIER 2025
PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq et dix-sept février à 18 heures 30, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance exceptionnelle, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 13 février 2025

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15
------------------------------------	--

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, PANSART Daniel, TEFFAINE Sylvianne, BRUAND Christophe, LEFEUVRE Chantal, JAFFRÉ Violaine, PELLAN Gérard, CAMARD Vanessa, CICEREN Liliane, BAUDUCEL Alice, TRONET Jean-Yves, RUELLAN Sébastien et GUILLOT Jean-Marc.

Absent(s) excusé(s) : Frédéric LEJART (pouvoir donné à Liliane CICEREN)

Le Conseil nomme Daniel PANSART en qualité de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 – Aménagement RD 712 – Propositions PLCE et ICI DEMAIN
- 2 – Ravalement salle de motricité - école
- 3 – Questions diverses : achat de barrières pour la clôture de la cour de l'atelier municipal

DELIBERATION 2025-014 AFFAIRES COMMUNALES AMENAGEMENT ROUTE DEPARTEMENTALE 712

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition d'honoraires de la société PLCE concernant les études techniques d'aménagement de la RD 712. Mr Pascal LEFFONDRE propose de travailler en collaboration avec la société ICI DEMAIN, représentée par Mme Clarisse NARDIN.

Cette proposition indique les temps d'études ainsi que les réunions prévues. La proposition comprend une tranche ferme qui aboutira sur le rendu d'un avant-projet complet sur la traverse du bourg de Noyal, détaillé en secteurs qui auront été définis lors de l'étude. La phase opérationnelle sera à confirmer via une tranche optionnelle. Pour cette étude, un délai de 4 à 6 mois est à prévoir.

Compte tenu de la complexité de la circulation, des problèmes de stationnements et des nouveaux accès rue du Moulin, Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement de l'accès à la rue du

Champ Piry par la Rue du Moulin est prévu dans les travaux du lotissement. Il propose que ceux-ci soient intégrés dans les travaux d'aménagement de la RD 712 proposés par PLCE et ICI DEMAIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

DECIDE de valider la proposition d'honoraires de PLCE pour l'aménagement de la RD 712 pour un montant de 9 550,00 €

DECIDE de valider la proposition d'honoraires de ICI DEMAIN pour l'aménagement de la RD 712 pour un montant de 9 550,00 €

DECIDE que les travaux d'accès au lotissement soient intégrés à cette réflexion et décide d'en informer INFRACONCEPT, l'aménageur du lotissement du Champ Piry.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

DELIBERATION 2025-015
FINANCES COMMUNALES
TRAVAUX SALLE DE MOTRICITE

Anne ROBERT quitte la salle et ne prend pas part aux débats et aux décisions.

Monsieur le Maire rappelle qu'au dernier Conseil du 3 février 2025, le conseil avait décidé de valider le devis de l'entreprise FR peinture pour le ravalement extérieur de la salle de motricité de l'école Louis Hingant pour un montant de 17 783,85 € HT, sous réserve que les travaux soient réalisés avant fin septembre 2025.

Cependant, suite aux échanges avec l'entreprise FR Peinture, il apparaît que les travaux ne pourraient être réalisés dans les délais demandés.

Mr le Maire présente deux devis réactualisés :

- Peintures du Gouessant pour la somme de 14 337,99 € HT. Cette entreprise s'engage à réaliser les travaux dans les délais demandés.
- FR Peinture pour la somme de 14 712,30 € HT. Les travaux ne pourront être réalisés qu'à partir d'avril 2026.

Compte tenu de l'état de dégradation du bâtiment, il est impératif que les travaux soient réalisés dans les délais initialement prévus soit avant fin septembre 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
par « 14 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

DECIDE d'annuler la délibération 2025-012

DECIDE de valider le devis de l'entreprise Peinture du Gouessant pour le ravalement extérieur de la salle de motricité de l'école Louis Hingant un montant de 14 337,99 € HT, sous réserve que les travaux soient réalisés dès que les conditions climatiques le permettront et en tous cas avant septembre 2025.

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2025 au compte 21318

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

DELIBERATION 2025-016
AFFAIRES COMMUNALES
AMENAGEMENT ABORDS ATELIER COMMUNAL

Monsieur Daniel PANSART, adjoint au Maire présente un devis de CALIPRO d'un montant de 2 480,00 € HT pour l'achat de 2 portails dans le cadre de la fermeture et de la sécurisation de la cour de l'atelier communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

DECIDE de valider le devis de CALIPRO pour un montant de 2 480,00 € HT pour l'achat de 2 portails pour l'aménagement de la cour de l'atelier communal

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Noyal, le 17 février 2025

Le Maire
Philippe HELLO

Le secrétaire de séance
Daniel PANSART



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Daniel PANSART", written over a horizontal line.